



REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
 VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
 Séance du 17 novembre 2020*

**N°2020/82 : RECRUTEMENT D'AGENTS EN PARCOURS EMPLOI COMPETENCE
 (PEC)**

L'an deux mille vingt le 17 novembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 10 novembre 2020.

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Luc AVELINE, Iphigénie ANGBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Geneviève CAIN, Fathia BEN MABROUK, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Jonathan LOZACH, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Typhaine TOKPAN.

Pouvoirs : 4

Monsieur Azdine RAMDAN à monsieur Manuel MEZE, madame Birgit SHRUFER à madame Denise GONON, monsieur Philippe RIERA à madame Typhaine TOKPAN, monsieur Serge MAGLIOZZI à madame Geneviève CAIN.

Absents excusés : 2

Messieurs Eric KRAEMER, Ange AMBROSIO.

Madame Denise GONON a été élue secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code du travail ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du jeudi 29 octobre 2020,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture
 077-217704758-20201117-2020-082DEL-DE
 Date de télétransmission : 19/11/2020
 Date de réception préfecture : 19/11/2020

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE

Le recrutement de 3 agents en parcours emploi compétences comme suit :

- Un agent pour les fonctions d'agent d'entretien au sein des écoles J. Prévert et Charmoye à raison de 26 heures
- Un agent pour les fonctions d'agent d'entretien au sein de l'école J.Prévert, surveillance cantine et entretien gymnase à raison de 35 heures
- Un agent pour les fonctions d'animateur au sein de l'AJT et du centre de loisirs à raison de 35 heures

DIT que les agents seront rémunérés sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées. Les contrats seront d'une durée maximum de 24 mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et de signer les actes correspondants.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le
Publié le **20 NOV. 2020**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

